



# Saint SULPICE et CAMEYRAC

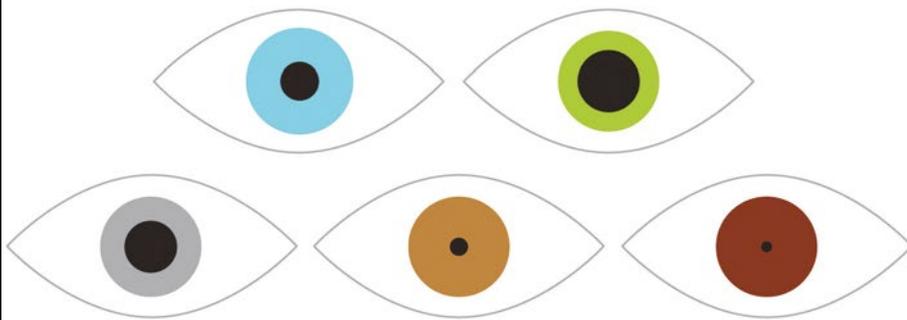


Bulletin Municipal • Janvier 2018

n° 121

*Bonne  
et heureuse  
année 2018 !*





## Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C  
OPTICIENS**  
21, place Maucaillou  
33450 SAINT-SULPICE  
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43  
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h  
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de  
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®  
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

FCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

**NOUVEAU**  
**OUVERT TOUS LES LUNDIS DE 10H à 18H**  
*Avec ou Sans Rendez-vous*

*Coiffure*  
**Brigitte G.** *Coiffure Mixte*

05 56 30 88 50  
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h  
Vendredi 9h - 19h  
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU  
**Saint-Sulpice**  
2000  
**BORDEAUX**  
Appellation Bordeaux Contrôlée  
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ  
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450  
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

# Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Nos écoles	p.14
	Conseil municipal enfants	p.16
	Conseils municipaux	p.18

	Joyeuse Sports	p.26
	Nos associations	p.27
	Environnement	p.32
	Agenda, état-civil, horaires des messes	p.33
	Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale	p.34



# édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Comme le marcheur se retourne pour voir le chemin parcouru, penchons nous sur 2017 pour constater les avancées et les réalisations. Nouveaux locaux de la Mairie, grand succès de l'ouverture du Smile (point-jeunes), travaux de sécurité routière et piétonne avenue Lagraula, aire de jeux sécurisée pour les petits, voici les principaux chantiers finalisés pour le bien-être de tous.

Mais déjà d'autres sont lancés car notre rôle d'élus est d'anticiper et d'avoir une vision pour la commune. Vision qui sera traduite dans le PLU par ses grandes orientations : préserver notre beau territoire, lui assurer un avenir durable tout en répondant aux exigences imposées par la loi, notamment en matière d'utilisation économique de l'espace et de production de logements sociaux. C'est ce double défi sur lequel nous travaillons d'arrache-pied alors que nous sommes confrontés à la lenteur des services extérieurs à consulter, mais avec l'espoir d'en voir l'aboutissement cette année.

Travail d'arrache-pied aussi pour faire avancer les grands projets : pôle jeunesse (alsh 3/6 ans), et avec la Communauté de Communes, réfection de l'allée de la Pépinière et préparation d'une caserne de sapeurs-pompiers. Mais toute la question est de savoir quels moyens seront débloqués, en particulier par l'Etat. Il est inquiétant en effet de recevoir un courrier de la Préfecture nous disant : « *nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande de subvention faute de crédits* » C'est ce qui vient d'arriver pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 que nous finançons donc seuls.

**“ Nous ne lâcherons rien pour défendre vos intérêts. ”**

Aucune commune ne pourra répondre seule aux services attendus par les habitants.

Les dossiers de nos projets ont été présentés et nous sommes dans l'attente d'un accord.

Ce qui est sûr c'est que nous ne lâcherons rien pour défendre vos intérêts.

Je profite de ce début d'année pour remercier chaleureusement tous les bénévoles qui se dévouent pour l'intérêt général, que ce soit pour le CLAS, la bibliothèque, le CCAS, le Comité des Fêtes, le périscolaire ou les associations. Je félicite aussi les nouveaux élus du Conseil Municipal Enfants ainsi que les anciens pour le travail accompli.

La participation à la vie communale et le don de soi sont les piliers du vivre ensemble.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos vœux les plus chaleureux de belle et heureuse année 2018.

Votre Maire

**Pierre JAGUENAUD**

## CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

En ce début d'année 1918, les événements sont à la faveur de l'Allemagne. La Russie des bolchéviques rejette les conditions de paix allemande et adopte l'attitude « ni guerre, ni paix » pour finalement, sur l'insistance de Lénine, signer les conditions de paix le 3 mars avec le traité de Brest-Litovsk.

Sur le front de l'ouest, les offensives allemandes reprennent avec de nouvelles divisions venues de Russie. Les Alliés les repoussent dans la Somme et dans les Flandres. Paris est sévèrement bombardé par les canons à longue portée type « Grosse Bertha ».

Le 14 avril, Foch devient commandant en chef des Armées. A St Sulpice-Izon, le camp américain tourne à plein régime.

« Pour chaque homme qui débarque au port de Bassens, une tonne de matériel arrive en France ».

Dès le 8 janvier, le président américain Wilson présente son programme du traité de paix en quatorze points devant le Congrès.

Un bel idéal qui a suscité un immense espoir de libération...



▲ Statue de la liberté

## Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

### 1<sup>er</sup> Quadrimestre 1918

#### **Vincent Joseph BRUN**

Vincent Joseph BRUN est né le 24 juillet 1888 à Izon, au lieu de Lousteau neuf, fils de Jean BRUN et de Anne-Laure MOREAU. Il exerce la profession de tonnelier. Il se marie à St Sulpice et Cameyrac le 20 avril 1913 avec Marie-Elise COUPRIE. Le couple s'installe le 2 août 1913 au Puch d'Uchamp.

Il est mobilisé le 2 août 1914 et combat à la bataille de l'Yser. Le 8 janvier 1916 il passe au 129<sup>e</sup> R.I. Il est blessé sur tout le côté droit le 4 avril 1916 à Douaumont. Affecté ensuite au 162<sup>e</sup> R.I. il est dirigé dans l'Oise en 1918.

Il est tué à l'ennemi le 10 juin 1918 à Antheuil (Oise). Il est âgé de 29 ans.

#### **François EYQUEM**

François EYQUEM naît le 21 février 1896 à Blanquefort au lieu de Peybois, fils de Pierre EYQUEM et de Marie LABORDE. En 1914 il demeure à St Sulpice et Cameyrac, au lieu de Sablot. Il est vigneron. Il est incorporé le 9 avril 1915 au 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie Coloniale de Lorient. Il combat en Champagne en 1915, dans la Somme en 1916 puis dans le secteur de Reims en 1918.

Le 19 juin 1918, il est intoxiqué par les gaz puis décède le 24 juin à Sézanne (Marne). Il est âgé de 22 ans. Il repose dans le carré militaire du cimetière de Sézanne, tombe n° 379.

#### **François Octave LACOSTE**

François Octave LACOSTE voit le jour le 18 novembre 1897 à La Rivière (33), au lieu du Treuil, fils de Pierre LACOSTE et de Marie JUZAN. En 1915 il demeure à St Sulpice et Cameyrac, au Canton. Il est cultivateur. Il s'engage volontairement le 7 décembre 1915 au 2<sup>e</sup> Régiment de Zouaves et combat en 1916 à Verdun. Le 26 février 1917, il passe au 3<sup>e</sup> Régiment de Marche de Zouaves pour combattre sur le Chemin des Dames.

À partir de mai 1918, il est déplacé sur le front de la Somme au Plessiers-Rozainvilliers où il est tué à l'ennemi le 9 août 1918. Il est âgé de 20 ans. Il repose dans la nécropole de Montdidier (Somme), tombe n° 1180.

Citation posthume du 20 août 1918 : « Zouave très courageux, a attaqué le 9 août 1918 une mitrailleuse ennemie avec une grande bravoure, tué au cours de cette attaque ».

# Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre 2017 a revêtu un caractère particulier. La traditionnelle cérémonie s'est déroulée devant notre monument aux morts en présence d'une nombreuse foule. La présence de près de 50 enfants de l'école élémentaire

« le Cèdre Bleu » entonnant 3 couplets de la Marseillaise, en clôture de la cérémonie, a mis en exergue la fin d'un cycle d'enseignement, de découverte et d'explication de la Grande Guerre.

Le corps enseignant a fait travailler les élèves sur une sélection d'ouvrages de littérature de jeunesse en lien avec la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Le vendredi 10 novembre, un conte théâtralisé a narré avec une grande sensibilité et sous une forme inattendue mais bien réelle, la cruauté de la guerre.

L'histoire d'une poule et d'un chien de guerre est venue clore ce cycle d'enseignement alors que dans le même temps, une superbe exposition sur les animaux dans la guerre a permis aux enfants de découvrir un aspect fort méconnu. Quand il s'agit d'aborder la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, les animaux sont inmanquablement oubliés par les historiens. Pourtant, pour l'homme, leur importance est de taille et c'est une autre façon de percevoir le quotidien des soldats et des bêtes.

À la fois compagnons et moyens de transport, les animaux ont imprégné le quotidien des soldats. Qu'ils aient été enrôlés dans les combats ou qu'ils se soient retrouvés dans les tranchées au hasard des batailles, des centaines de milliers d'animaux ont été impliqués dans la guerre de 14-18. Côté français, ce sont environ 1 880 000 équidés, 15 000 chiens et 24 000 pigeons qui sont associés dans la grande guerre pour porter, tracter, guetter, secourir, informer. Ils ont fréquemment aidé les soldats à survivre dans l'enfer, à s'accrocher à la vie, à occuper leur temps. Les combattants ont abondamment évoqué ces compagnons de guerre avec reconnaissance.



D'autres animaux et insectes ont été un véritable fléau dans les tranchées. Ce sont les rats, les punaises, les tiques, les poux et autres mouches qui ont causé la mort de milliers de soldats.

Le monde des anciens combattants de notre commune a été très sensible à l'implication des enseignants qui ont transmis à leurs élèves les valeurs de notre république et le fondement de notre histoire.

## Cimetière

**Une procédure de relèvement de concession est en cours.** Toute personne susceptible de communiquer des renseignements sur les tombes en état d'abandon est priée de se présenter en mairie au service cimetière.

Tél. 05.56.30.84.13 // [mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr)

## Pssst... avez-vous bien regardé... ...la croix du cimetière de l'église Saint-Roch ?

La croix du cimetière est située à droite de l'entrée ouest de l'église Saint-Roch, à l'emplacement de l'ancien cimetière, qui s'étendait du sud de l'église (l'emplacement du monument aux morts) et à l'ouest. Le cimetière actuel, au nord de l'église, date de 1895.

Les croix hosannières sont des édifices funéraires construits entre les 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles plus particulièrement dans l'ouest de la France. Elles sont posées sur un soubassement constitué d'un gradin en pierres. La colonne est pleine, généralement cylindrique et surmontée d'une croix. Elles surmontaient souvent une fosse commune ou un ossuaire.

Le terme hosanière viendrait peut-être de l'exclamation hébraïque *Hosanna* qui servit au 14<sup>e</sup> siècle à désigner le dimanche des Rameaux (*Dominica Hosanna*). L'hosanne (ou ozanne), buis sacré, était déposé au pied de la croix.

À Saint-Sulpice, la croix hosanière date du 16<sup>e</sup> siècle et fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 17 juillet 1908.

Pendant la Révolution française et suite aux exactions pratiquées contre le clergé et les bâtiments de l'Église, la croix fut jetée à terre. Elle a été redressée par la suite, mais Léo Drouyn, en 1858, note qu'elle est dans le sens devant-derrrière, c'est-à-dire que le crucifix se tournait du côté du levant au lieu d'être face au couchant, comme cela se pratiquait sur les croix du moyen âge.

La croix est élevée sur un palier hexagonal à trois marches. Le socle est carré dans le bas, octogonal dans le haut. Sur le socle, un fût rond, flanqué de quatre pilastres, c'est-à-dire des colonnes purement décoratives, carrées, avec bases sculptées et clochetons au sommet.

Au milieu du fût, entre les pilastres, se trouvent quatre niches recouvertes d'une accolade, avec, dans chaque niche, une statuette en bas-relief. Les têtes des personnages ont été délibérément défigurées par des iconoclastes, sans doute à l'époque de la Révolution.



▲ Croix du cimetière de Saint Sulpice

### Ces statuettes représentent :

**Saint Sulpice** en costume d'évêque. Saint Sulpice-Sévère (*Sulpicius Severus*), né en Aquitaine vers 363 et décédé au cours du premier quart du 5<sup>e</sup> siècle était un chroniqueur et un ecclésiastique de langue latine. Issu d'une riche famille sénatoriale bordelaise, il devint avocat à Bordeaux, séjourna à Toulouse et à Elusa, près de Carcassonne. Après la mort de sa femme, vers 392, il se retire en ascète et est ordonné prêtre. Vers 395, il fut disciple de saint Martin de Tours, dont il rédige une hagiographie, la *Vita Sancti Martini* (*Vie de saint Martin*). Il serait mort entre 410 et 429.

**Saint Roch** avec son bourdon, son chien et l'ange. Saint Roch (né à Montpellier vers 1350, mort à Voghera vers 1378/1379), *Rochus* en latin et *Sant Ròc* en occitan, est un pèlerin et thaumaturge français, honoré le 16 août. Il est le patron des pèlerins et de nombreuses confréries ou corporations : chirurgiens, dermatologues, apothicaires, paveurs de rues, fourreurs, pelletiers, fripiers, cardeurs, et aussi le protecteur des animaux.



▲ St Sulpice en costume d'évêque

La peste noire ou peste bubonique ravageait l'Europe entre 1348 et 1362 ; elle tuait les malades en cinq jours. Roch s'employa à servir les malades des hôpitaux pendant plusieurs années. Il finit par contracter la maladie lui-même et s'isola dans une forêt près de Plaisance en Italie, pour ne pas contaminer d'autres chrétiens.

Seul le chien de chasse du seigneur du voisinage vint le nourrir en lui apportant chaque jour un pain dérobé à la table de son maître. Ce dernier, intrigué par le manège de l'animal, le suivit en forêt et découvrit le saint blessé, qu'il put ainsi secourir. Saint Roch est généralement représenté avec son chien (Roquet, d'où le terme de roquet pour désigner un chien), dont il est inséparable. C'est l'origine de l'expression : « C'est saint Roch et son chien », pour parler de deux personnes inséparables. Les attributs de saint Roch sont son bâton de pèlerin, sa gourde, sa panetière et son chien.



▲ St Antoine avec clochette

**Saint Antoine** avec sa clochette. Antoine le Grand, également connu comme Antoine d'Égypte, Antoine l'Ermite, ou encore Antoine du désert, est considéré comme le fondateur de l'hermétisme chrétien. Il serait né vers 251 et mort vers 356 à l'âge de 105 ans.

De nombreuses représentations du saint nous le montrent accompagné d'un cochon portant une clochette. Il est ainsi parfois appelé en Italie *Antonio del porco* ou « saint Antoine des cochons ». Cette tradition date de la fin du 14<sup>e</sup> siècle, le cochon n'a rien à voir avec la vie du saint, mais avec un ordre religieux fondé en Dauphiné en 1095 (les Antonins) : les porcs n'avaient pas le droit d'errer librement dans les rues, à l'exception de ceux des Antonins, reconnaissables à leur clochette. Ainsi, les attributs de saint Antoine sont une clochette, un cochon domestique et un livre.



▲ St Roch avec son bourdon, son chien et l'ange

**Saint Michel** terrassant le dragon. Michel (Mikha'el en hébreu, « *Quis ut Deus ?* » en latin, signifiant « *Qui est comme Dieu ?* ») grand maître des Cieux après Dieu, il est un des sept archanges majeurs (avec Gabriel et Raphaël notamment) de la religion abrahamique (judaïsme, christianisme, islam...). Dans l'iconographie médiévale occidentale et les siècles suivants, saint Michel est représenté le plus souvent terrassant un dragon qui symbolise Satan, l'archange déchu et non un simple démon. Ici, il plonge une lance dans la gueule de la bête.



▲ Crucifix

Au sommet du fût, s'élève la croix proprement dite, couverte de riches ornements gothiques. Sur le côté est, une Notre-Dame-de-Pitié, et à l'ouest, un crucifix.

Ce type de croix de cimetière gothique n'est pas très fréquent dans la région. Au nord de la rivière de la Dordogne, on les trouve à Saint-Germain-de-la-Rivière et Saillans ; dans l'Entre-deux-Mers, à Blésignac, Nérigean, Sadirac et à Bordeaux, rue Saint-Catherine/Place Saint-Projet.



▲ St Michel terrassant le dragon

Par William Ellison

### Un peu de lecture...

- *Saint Sulpice et Cameyrac autrefois...* Auteurs : Bernard Prégat et Denise Dumonteil. Ouvrage édité par la commune de Saint Sulpice et Cameyrac. Collection : «Mémoire et Patrimoine», Les Dossiers d'Aquitaine, ISBN 2-84622-075-1.
- *Croix de procession de cimetières et de carrefours* de Léo Drouyn, Bordeaux 1858. (Livre disponible gratuitement à partir de l'article Léo Drouyn de l'encyclopédie Wikipédia.)
- *Articles de l'encyclopédie en ligne Wikipédia* au sujet de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saillans, Sadirac, etc.

## Recensement

**Le recensement a lieu sur notre commune depuis le 18 janvier et jusqu'au 17 février.**

Pendant 4 semaines, les 9 agents recenseurs recrutés par la mairie, formés et munis d'une carte officielle se présentent à votre domicile. Il vous est remis un questionnaire papier qui est récupéré quelques jours plus tard ou si vous souhaitez répondre en ligne, des codes personnels permettant de se connecter.

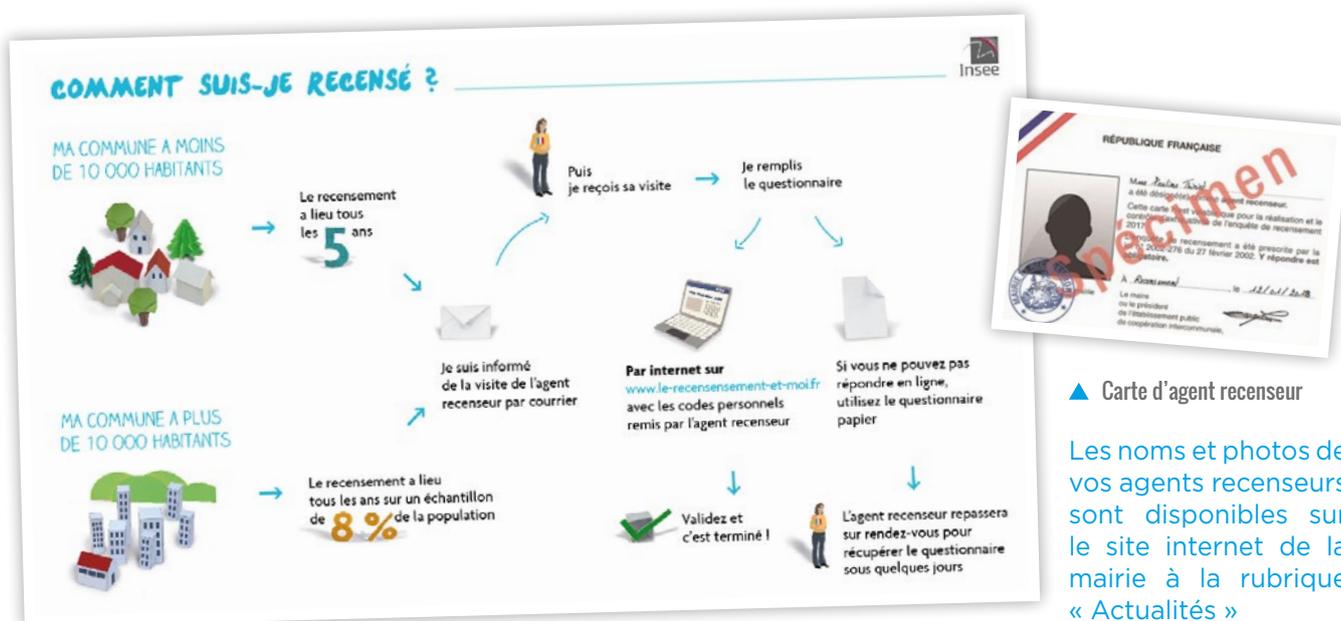
Ce nouveau service par internet permet de répondre de manière confidentielle, sans contraintes de rendez-vous, d'horaires.

Les résultats des questionnaires sont communiqués directement à l'INSEE.

Le recensement détermine la population officielle de la commune dont découle la participation de l'Etat au budget de la municipalité. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet par exemple d'implanter des équipements collectifs, de développer des moyens de transport...

Participer est essentiel, c'est obligatoire par la loi et un devoir civique utile à tous.

**Informations en mairie ou sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**



## TNT

**Les fréquences de la TNT ont changé depuis le 23 janvier.**

Si des problèmes de réception persistent malgré la recherche de chaînes, appelez le **0970 818 818** (appel non surtaxé) ou connectez-vous sur [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

Des aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT sont disponibles ; informations sur le site internet rubrique « Aide à la réception ».



## PACS

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est désormais établi dans la mairie de votre commune depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le dossier et les pièces justificatives sont à retirer en mairie auprès du service état civil. Le dossier complet devra être déposé auprès du service état civil en présence des 2 personnes concernées et uniquement sur rendez-vous les mercredis matin.

**Pour prendre rendez-vous, contactez le service état civil au 05.56.30.84.13**

## Première pierre à Magnan

Fruit d'une collaboration entre la municipalité et le bailleur social Clairsienne, 33 logements sortiront de terre au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 dans le quartier de Magnan. La diversité de la typologie (17 appartements T2, 16 maisons T3 ou T4) et des modes de financement (22 logements en locatif social classique et 11 PLUS social) ouvrira la possibilité de logements pour des personnes seules, jeunes ou âgées, des jeunes couples et des familles, dont les ressources sont variées, à des conditions très abordables.

Afin de faire face à l'accroissement du flux de circulation, la commune a procédé à des aménagements de voirie rue de Magnan Ouest et rue de Magnan Nord pour sécuriser ces voies : mise en sens unique de la rue de Magnan Nord, au niveau de son intersection avec la rue de Magnan Ouest jusqu'à son intersection avec la Route Départementale 242, dans ce même sens.



▲ M. le maire, le président de Clairsienne, le vice président du Conseil Départemental et le président de la CDC



▲ Le projet Clairsienne pour Magnan Nord



## Anah

Vous avez un projet d'investissement locatif ? Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison que vous avez mis en location ou que vous envisagez de louer ? Afin de valoriser votre bien ou de pouvoir le mettre en location, des travaux sont nécessaires notamment au niveau thermique pour réaliser des économies d'énergie. Vous pouvez bénéficier d'aides financières de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour les réaliser et obtenir une déduction fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. En contrepartie, vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.

Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison et vous y habitez. Mais ce logement est en mauvais état, difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap. Vous pouvez aussi souhaiter anticiper des travaux nécessaires pour vieillir confortablement chez vous.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) vous aide à financer ces travaux et vous accompagne dans votre projet.

**Besoin d'information sur les aides :**



**Anah**  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)  
05 56 24 81 99



**Soliha Gironde**  
[www.gironde.soliha.fr](http://www.gironde.soliha.fr)  
05.56.33.88.88

## PLU

Le PADD (diagnostic socio-économique et l'état environnemental) est exposé en mairie et consultable aux horaires d'ouverture.

## Prévention vitesse

Un cinémomètre, appareil permettant de mesurer la vitesse des voitures a été acquis conjointement par les communes de St Sulpice et Cameyrac et de Montussan.

La mutualisation des polices municipales, suite à une convention approuvée par la préfecture, va permettre en effet de lutter plus efficacement contre l'incivilité des conducteurs. Les contrôles radars vont servir à faire baisser la vitesse des automobilistes et à prévenir des dangers de ces excès dont se plaignent régulièrement les habitants des communes.



▲ Premiers contrôles



▲ Explication de l'appareil aux maires

## Voisins vigilants

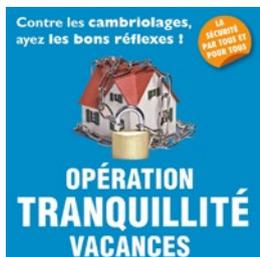
**Voisins vigilants, c'est un engagement solidaire, une participation citoyenne.**



L'objectif du dispositif consiste à associer les élus et la population d'une commune ou à l'échelle d'un quartier à la sécurité de leur propre environnement.

La municipalité met en place, anime et suit le dispositif. Les résidents surveillent mutuellement les habitations en l'absence de leurs occupants, ramassent le courrier (par exemple), signalent aux forces de l'ordre des faits susceptibles de troubler l'ordre public, ou des mouvements suspects.

Les citoyens seront informés des limites de leur action, mais ces derniers ne pourront se substituer à la gendarmerie qui reste seule décisionnaire de l'opportunité des suites à donner.



Vous êtes cordialement invités à participer à une **réunion d'information** organisée le **vendredi 9 février à 20h** dans la salle du conseil municipal, à laquelle participera la gendarmerie nationale qui vous expliquera également les buts de l'opération « **Tranquillité Vacances** », qu'elle mène en concertation avec la population depuis de nombreuses années.

## Le véhicule de portage

Samedi 2 décembre, le nouveau véhicule de portage des repas de la commune a été inauguré. Cette voiture financée grâce aux 13 annonceurs recrutés par la société Visiocom permet de livrer au quotidien à domicile une vingtaine de personnes dépendantes. Les repas préparés à la cuisine du restaurant scolaire sont ensuite acheminés par Mélanie, Tiphany ou Bruno qui se relaient au volant du véhicule.



▲ Le véhicule de portage, des annonceurs et M. le maire

Merci à tous les annonceurs pour leur soutien !

## Permis de conduire et cartes grises

Les permis de conduire et cartes grises se font en ligne depuis novembre 2017.

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

## API BUS, le Bus de la prévention

Au mois de septembre dernier, sur l'invitation du centre communal d'action sociale, le bus de Proxi santé s'est arrêté dans notre commune pour proposer plusieurs activités aux seniors... En effet, cette association, sous l'égide de professionnels de santé, a dispensé cinq ateliers ludiques gratuits, à raison d'un par semaine d'une heure environ, sur l'activité physique, la relaxation et l'accès aux droits, l'alimentation, l'équilibre alimentaire, la diététique et la gestion du budget.

Nos seniors, forts de cette belle expérience sont bien décidés à maintenir leur qualité de vie !



▲ Emilie Belair, diététicienne et le public

## Loto du CCAS

Le traditionnel loto du CCAS s'est tenu le dimanche 12 novembre 2017 dans notre salle des fêtes. Le succès fut au rendez-vous. Un grand merci à tous les participants venus nombreux malgré une météo maussade, aux généreux sponsors et à tous les bénévoles pour leur dévouement et le travail qu'ils ont réalisé.

**Rendez-vous le 4 novembre 2018 !**

## Comité Saint Vincent

La traditionnelle tombola de la Fête de la St Vincent permet au comité St Vincent de réaliser avec les bénéficiaires une action de solidarité dans la commune organisatrice.

M. Hébrard, président du comité lors de la dernière fête qui a eu lieu en janvier dans notre commune, a remis le vendredi 11 octobre 1 chèque de 391,19 € au CCAS de St Sulpice et a fait un don pour l'achat d'un ordinateur portable à l'antenne du Secours Populaire de St Sulpice.



▲ Remise des dons par le comité St Vincent

Après avoir remercié M. Hébrard et M. Taudin, actuel président du comité, Mme Jaurégui a précisé que les dons reçus permettaient d'aider des familles de la commune en situation de précarité et de financer une partie des colis de Noël pour les aînés de la commune.

M. Rozier, représentant du Secours Populaire a précisé que cet équipement informatique était le bienvenu et serait très utile à l'antenne de Saint Sulpice.

M. Jaguenaud, maire de la commune, a lui aussi tenu à remercier le comité St Vincent pour sa générosité et pour ces moments de convivialité partagés et a précisé que cette fête devenue communautaire se déroulera le **28 janvier 2018 à Yvrac**.

## Concert du CCAS

Vendredi 10 novembre dernier, Maryse Brun et ses élèves donnaient un concert au profit du CCAS à l'église Saint Roch de Saint Sulpice.

Au programme, les œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms, Listz, Schubert, Debussy au piano, les chants de Ferrat, Béart, Renaud, Goldman, Lopez, par les Troubadours et les Amis de Musette, l'accordéon, la guitare, la batterie nous ont enchantés.

Merci Maryse, merci à vos élèves pour ce concert de grande qualité où le public a pu découvrir de remarquables talents.

À l'année prochaine !



▲ Concert du CCAS, les Troubadours accompagnés par Maryse



## Les colis de Noël

Offerts par le CCAS et la municipalité, ils sont très appréciés par nos aînés. De superbes cartes de vœux, réalisées par les élèves du Cèdre Bleu, sont glissées dans chaque colis avec la carte de vœux de monsieur le maire. Merci aux élèves et à leurs enseignantes, merci aux élus, membres du CCAS et bénévoles qui les distribuent à nos aînés de 75 ans et plus.

◀ La confection des colis de Noël

## À la Bibliothèque

### Conférence sur les chemins de Compostelle

Le 13 octobre dernier, c'est devant un auditoire très attentif d'une cinquantaine de personnes que monsieur Guy Bénizeau a présenté une conférence sur le thème « Les chemins de Compostelle ».

Chaque été, il marche en Europe, sur une moyenne de 500 kilomètres, à la rencontre des gens venus du monde entier, qui partagent le même idéal. Chaque ville ou chaque village traversé livre son patrimoine et ses coutumes pour qui sait les observer.

C'est ce vécu que Guy Bénizeau est venu partager avec les conseils de son expérience. Le contenu de son exposé était dense et circonstancié avec plusieurs diaporamas. Il a suscité des envies de réaliser cette formidable aventure.

Le chemin de Compostelle se fait en trois fois : d'abord on en rêve, ensuite on le fait à son rythme et enfin on le raconte et on le partage pour que d'autres en rêvent...

Cette conférence est à l'initiative de Michèle Taudin dans le cadre des animations à la bibliothèque où Guy Bénizeau a déposé les deux livres qu'il a écrits.

Les discussions se sont poursuivies autour d'un verre offert par la municipalité.



▲ Conférence sur les chemins de Compostelle

## À la Bibliothèque

# Les contes de Sandra

Samedi 14 octobre dernier, les enfants toujours aussi émerveillés, ont écouté les contes de Sandra.



## Les contes de Noël

Samedi 16 décembre dernier, la salle de la bibliothèque destinée aux contes était presque trop petite pour accueillir tous les enfants venus écouter les contes de Sandra. Puis, pour leur plus grand plaisir, le Père Noël est venu passer un moment parmi eux avant de distribuer des friandises chocolatées de Noël.



▲ Les enfants à l'écoute de Delphine

## RAM Galipette

Chaque trimestre, l'animatrice du RAM (Relais d'Assistants Maternelles), Delphine Audouin et l'élue Michèle Taudin, accueillent des assistantes maternelles et des enfants à la bibliothèque. Dans l'automne qui laisse gentiment l'hiver s'installer, les «nounous» arrivent au fur et à mesure du rythme des enfants emmitoufflés.

Ce 23 novembre 2017, le lieu est prêt : chaleureux et cosy. Des livres sont à leur disposition pour les découvrir, les manipuler, de formes et d'ambiances différentes. Une fois tout le monde installé et salué, les histoires commencent. Les yeux s'écarquillent et les langues se délient. On chante, on rit puis... lorsque l'attention n'y est plus et que le mouvement des corps s'installe, c'est l'heure du départ. Tout le monde se dit au-revoir et surtout, à la prochaine fois !

## Rencontre autour des livres

La rencontre autour des livres du 19 octobre dernier a été l'occasion de découvrir de nombreuses nouveautés. La liste peut être consultée sur le site internet de la mairie [www.saintsulpiceetcameyrac.fr](http://www.saintsulpiceetcameyrac.fr)

Nous vous invitons à venir partager ces soirées conviviales autour des livres.



## Rencontres Dédicace... ...avec Nathalie Florentin

Après son recueil de nouvelles, «des vies en trompe-l'oeil», Nathalie Florentin publie son premier roman, «l'Autruche», un texte contemporain sur le courage d'être soi. Ce roman peut être commandé sur le site <http://h-et-o-editions.com> et disponible au prêt à la bibliothèque.

## ...avec Elisabeth Bobrie Berneuil

À l'initiative de Michèle Taudin, la bibliothèque municipale a organisé le 18 novembre dernier, une rencontre dédicace avec Elisabeth Bobrie Berneuil, auteure d'un récit destiné aux enfants de CE1 au CM1, «Moi Aramis, mi-chien mi-loup, vous raconte ma vie». Cet ouvrage a obtenu le prix des enfants en mars 2017 à Saint Estèphe.



## Changements d'horaires d'accueil du public

Mairie : depuis le 1<sup>er</sup> décembre, accueil le samedi matin de 10h à 12h.

Bibliothèque : depuis le 10 janvier et pendant la période hivernale, ouverte les jeudis de 16h à 18h.

## Le marché de Noël des centres de loisirs et du Smile

Organisé avec le soutien du Comité des fêtes et de Parents 2.0 le marché de Noël s'est déroulé le 16 décembre à la salle des sports. Les enfants ont profité des structures, du stand maquillage, ont écrit au Père Noël avec lequel ils ont pu se faire photographier l'après-midi.

Les bénéfices de cette journée sont reversés aux structures Jeunesse de la commune.



▲ Les animateurs, les jeunes du Smile et les bénévoles



▲ Deux des quatre heureux gagnants des tombolas



▲ Le village de Noël



▲ Les objets confectionnés par les enfants et les adultes



▲ Les animatrices derrière leur stand



▲ Les jeunes fiers de leurs douceurs sucrées



▲ Photo en famille avec le Père Noël



▲ Les structures gonflables ont réjoui petits et grands



▲ Décor bonhomme de neige

## ALSH 3/6 ans et 6/11 ans



▲ 6-11 ans : Les ballons à sculpter



▲ 3-6 ans : J'apprends à faire des tartines



▲ 6-11 ans : Activité Quilling



▲ 6-11 ans : On cuisine pour nos camarades



▲ 3-6 ans : Goûter avec les aînés



▲ 6-11 ans : À la patinoire



▲ 6-11 ans : Spectacle de magie



## Cie Abac'Art

Le 29 novembre la Cie Abac'Art a offert aux enfants des ALSH et des parents d'élèves, une représentation de son nouveau spectacle « Le monde de Blanche en neige ». Un très grand merci à Edouard et Martha Carretero qui tous les ans enchantent les enfants.

## Cantine

Animation sur les pommes proposée au restaurant scolaire par le prestataire de cantine API.



Départ en bus pour le Pin Galant ▶

## Sortie pour le CLAS

Dans le cadre du contrat d'accompagnement à la scolarité, les enfants accompagnés des bénévoles, de quelques parents et de Franck Baros sont allés assister au spectacle « Hansel et Gretel » au Pin Galant. À la sortie du spectacle, tous avaient des étoiles plein les yeux quelques semaines avant Noël. « Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui oeuvre auprès des enfants et donne de leur temps pour les accompagner dans leurs devoirs » a souligné Laetitia Da Costa, adjointe en charge de l'Enfance et Jeunesse.



## Conseil Municipal Enfants

Samedi 9 décembre, les enfants nouvellement élus lors des élections d'octobre ont pris leur fonction en présence du maire, de leurs parents, des élus du conseil municipal, de Céline Bagolle (directrice de l'école élémentaire) et des anciens conseillers enfants.

Ils ont chacun reçu leur mallette de travail et les anciens un diplôme pour leurs deux années d'investissement au sein du CME.

L'ensemble de la commission Enfance et Jeunesse en charge de les encadrer a souligné le sérieux du travail accompli grâce à ces enfants élus investis, pugnaces : une aire de jeux pour les tout-petits en cours d'installation, un partenariat avec le lycée des Iris pour la réalisation du protège cahier de liaison de l'école élémentaire et du cahier de loisirs (correspondance famille/ALSH) et enfin un travail sur le tri des déchets. Cinq composteurs sont installés depuis la rentrée à la cantine où Maria Dauphin, maître composteur de la commune, nous apporte son aide précieuse et nous l'en remercions.

Déjà les résultats sont là : 20% de déchets en moins. L'équipe de restauration est également à féliciter pour sa volonté de participer également au projet des enfants.

Avec le soutien de l'équipe enseignante les nouveaux petits conseillers vont pouvoir également continuer le projet de leurs pairs. Certains anciens nous ont d'ailleurs demandé à participer à quelques séances pour apporter leur aide : « C'était trop sympa, on n'a pas envie d'arrêter ».

**Le premier conseil des enfants a eu lieu le samedi 13 janvier.**



▲ La directrice de l'école élémentaire, Céline Bagolle entourée des nouveaux élus. De gauche à droite : Calvin, Sarah, Cameron, Mathis, Samuel, Eiel, Lilou et Charlotte

## Le Smile en activité



▲ Bubble bump



▲ Soirée Halloween ▼



▲ Sortie escalade



▲ Tournoi hand interco

## Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac  
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades  
Papiers peints - revêtements sols & murs  
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet  
Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



INTER SERVICES ASSURANCES

## INTER SERVICES ASSURANCES

### Société de courtage d'assurances

8 place Maucaillou - 33450 St-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 05 56 30 89 80 - Fax 05 56 30 85 05

RCS BX 340 495 126 - Numéro ORIAS 07 000 250

## CAVE L'ŒNOPHILE

Tel. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribèreau  
Thés  
Cafés  
Épices  
Cadeaux  
Chocolat  
Épicerie fine ...

33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verrerie peintes pour anniversaire retraite ...

Chocolats fins toute l'année  
Grand choix Whiskies Rhums Portos...



ZI du Bos Plan  
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,  
**Christine Girard** vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51  
www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr  
33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

# Initial



www.initial-services.fr

## Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30  
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



## **Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 à 20h**

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre, à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2017

### **Etaient présents :**

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Taudin, Quintal, Courtazelles, adjoints

- Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Gratia, Philippe, Barbin, Medevielle, Grenet, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Da Costa à Mme Philippe, Mme Magri à Mme Mazuque, M. Budis à M. Pulcrano

**Absents excusés :** M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel, Mme Jaurégui, Mme Deschamps

**Assistait à la séance :** Mme Bourcy

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.**

### **Démission d'une conseillère municipale**

M. le maire informe que Mme Rouxel, conseillère municipale, lui a fait part de son souhait de démissionner pour convenances personnelles par courrier du 4 septembre 2017. Elle ne sera pas remplacée.

**Le conseil municipal prend bonne note de cette information.**

M. le maire demande à l'assemblée la permission d'ajouter à l'ordre du jour la rétrocession de la voirie, réseaux et espaces verts du lotissement « Canteloup » par Clairsienne et la conclusion d'une convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux en divagation.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.**

### **Rétrocession du lotissement « Canteloup » par Clairsienne**

M. Laurisse explique que suite à l'achèvement du lotissement "les jardins de Canteloup" en mars 2015, à la réalisation des contrôles de conformité et des remises en état demandées, il convient maintenant de réaliser les démarches nécessaires pour intégrer la voirie, les réseaux et ses accotements dans le domaine public communal, comme convenu avec la société Clairsienne. Ils sont constitués des parcelles suivantes : B2456 de 349m<sup>2</sup>, B2457 de 400m<sup>2</sup>, B2458 de 6150m<sup>2</sup>, B 2459 de 1683m<sup>2</sup>, B 2460 de 187 m<sup>2</sup>, B 2461 de 117 m<sup>2</sup> et B2462 de 5770m<sup>2</sup>. Le transfert peut se faire à l'amiable et sans indemnité. Les frais notariés seront à la charge de Clairsienne. L'office notarial Boussat et Boujard, à St Loubes, représentera la commune.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires, y compris pour leur classement ultérieur dans le domaine public après enquête public.**

### **Convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux en divagation**

M. le maire explique que la convention de fourrière avec la SPA est caduque, c'est pourquoi, il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Il est nécessaire de passer une convention avec la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest pour assurer les obligations de la commune en matière de fourrière pour la prise en charge des animaux en divagation.

En contrepartie, la commune s'engage à verser une indemnité forfaitaire de 0,50 € par habitant, le nombre d'habitants à prendre en considération est celui du dernier recensement de la population municipale paru au journal officiel.

M. Courtazelles précise que cette convention permet à la collectivité, à une société agréée ou bien aux habitants d'emmener des animaux en divagation à la SPA.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

## **Débat complémentaire relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié**

Les services de l'Etat nous ont conseillé d'adapter le projet d'aménagement et de développement durable, pour le mettre à jour compte tenu du délai qui s'est écoulé entre ce jour et la présentation faite en conseil municipal. L'adaptation porte sur l'actualisation des dates, des données relatives à la population, à la production de logements et à la limitation de la consommation de l'espace.

M. Laurisse explique que la loi ALUR nous oblige à démontrer notre bonne volonté en matière de densification et de réduction de la consommation de l'espace. L'actualisation demandée par la DDTM porte, pour la partie quantitative, sur l'augmentation de la densité moyenne à 15 logements/ha, l'augmentation de 6% de la rétention foncière, la réappropriation partielle des logements vacants à 0,4 logement/an, la surface théorique restituée en zone urbaine pour l'habitat de 7,8 ha et la surface théorique à urbaniser pour l'activité économique de 3,5 ha ; et pour la partie qualitative sur l'engagement d'urbaniser prioritairement les "dents creuses" en plus des objectifs de densification.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

## **Information relative à l'instauration d'un périmètre délimité aux abords des édifices classés : églises de Cameyrac et St Roch**

M. le maire informe que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 8 juillet 2016 permet à l'architecte des bâtiments de France de créer un périmètre délimité des abords d'un édifice classé. Suite à la création de ce périmètre, l'avis conforme des architectes des bâtiments de France n'est plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux. Le conseil municipal devra formuler un avis sur la création de ces périmètres en même temps qu'il arrêtera le PLU avant d'engager une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur les projets de périmètres délimités aux abords des églises de Cameyrac et St Roch.

**Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.**

## **Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes**

M. le maire explique que le conseil communautaire a modifié les statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes dans sa séance du 9 novembre 2017 pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée, celle-ci doit acquérir des compétences supplémentaires conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

La compétence facultative : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devient obligatoire. La compétence assainissement collectif est complétée par l'assainissement non collectif et le pluvial. La compétence optionnelle sur l'eau est ajoutée. La gestion de cette nouvelle compétence n'est pas décidée. La compétence facultative prestations de service est précisée. La compétence facultative défense extérieure contre l'incendie est ajoutée. La possibilité d'adhésion à un syndicat mixte est ajoutée. La route des artisans (300ml) est ajoutée à la liste des voies d'intérêt communautaire. Chaque commune membre doit se prononcer avant la fin décembre afin que ces nouveaux statuts s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

## **SIAEPA de la région Bonnetan : adhésion des communes de Créon et Bonnetan à la compétence C assainissement collectif**

M. Quintal explique que le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. La modification des statuts approuvée en décembre 2016 permet d'intégrer à titre optionnel la compétence assainissement collectif. Les communes de Bonnetan et de Créon ont délibéré favorablement en 2016 pour transférer la compétence assainissement collectif au SIAEPA de Bonnetan au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le SIAEPA a délibéré favorablement à ce transfert le 9 octobre dernier. Conformément aux statuts du syndicat, les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'adhésion des communes de Créon et de Bonnetan à la compétence C. Passé ce délai leur avis est considéré comme favorable.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Créon et de Bonnetan à la compétence C.**

## **SIAEPA de la région Bonnetan : création de la compétence D Défense extérieure contre l'incendie**

M. Quintal indique que le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. Le SIAEPA a voté la modification de ces statuts le 16 novembre 2017 pour intégrer la création de la compétence D Défense extérieure contre l'incendie, subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes adhérentes au syndicat. Conformément aux statuts du syndicat, les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur la création de cette compétence, sans qu'il soit nécessaire d'y adhérer.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne un avis favorable la création de la compétence D défense extérieure contre l'incendie.**

### **SDEEG : renouvellement du transfert de la maîtrise d'ouvrage et de la maintenance de l'éclairage public**

M. Courtazelles rappelle que la commune a transféré pour une durée de 9 ans la compétence éclairage public au SDEEG. Ce partenariat arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le SDEEG nous propose de renouveler le transfert de compétences qui porte sur les éléments suivants pour une durée de 9 ans : la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et sportives extérieures à titre optionnel, la maîtrise d'œuvre pour les travaux, la maintenance préventive et curative des installations, la valorisation des Certificats Economies d'Energie et l'exploitation du réseau d'éclairage public. Le SDEEG règle la totalité des travaux, perçoit le FCTVA 2 ans après l'investissement. La commune participe à hauteur du montant HT, déduction faite des subventions obtenues. Les frais de maîtrise d'œuvre correspondent à 7% du montant HT des travaux.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Conventions pour passer une canalisation de refoulement des eaux usées en fond de fossé, route de La Borde**

M. Courtazelles explique que M. Wilbert, 100 route de la Borde, souhaite passer une canalisation de refoulement des eaux usées en fond de fossé pour relier sa future habitation au réseau public qui se trouve quelques dizaines de mètres plus loin côté RD13. M. Mujkic, son voisin au 102 route de la Borde, souhaite pouvoir faire de même.

Il précise que c'est une bonne chose car en plus d'être écologique, cela participe au bon fonctionnement du réseau. Pour ce faire, il convient d'établir une convention avec chacun des pétitionnaires pour déterminer les modalités de réalisation, d'intervention et d'entretien de ces canalisations respectives pour une durée de 20 ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction, et d'autoriser M. le maire à les signer.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Financement des projets 2018 : plans de financement et demandes d'aides financières pour les projets suivants : pôle jeunesse et sécurisation de la rue des anciens combattants**

M. le maire fait part de la réponse négative à la sollicitation de la DETR demandée en 2017 pour financer la sécurisation de la RD13, et que le motif avancé est le manque de crédits disponibles. C'est la première fois que ce type de motif est avancé.

Il informe l'assemblée que le gouvernement a retiré la semaine dernière, 248 millions d'euros pour le financement des investissements aux collectivités territoriales par le biais de la DETR et du DSIL.

La préfecture nous a informés que nous ne pouvions déposer que 2 demandes de subvention au titre de la DETR par an, c'est pourquoi, il est proposé de solliciter la DETR 2018 pour le projet de pôle jeunesse et pour celui de sécurisation de la rue des anciens combattants, les logements étant livrés par Logévie en avril 2018.

- Pôle Jeunesse : 824 480 € HT(y compris études, réseaux, cheminement extérieur, équipement et mobilier, marge financière de sécurité), sollicitation des aides financières à hauteur de 542 118 € auprès de la CAF pour 100 000 €, du Département pour 65 894 €, de l'Etat au titre de la DETR pour 150 000 €, et du DSIL pour 226 224 €.
- Sécurisation de la rue des anciens combattants (phases 1 et 2) : 118 339 € HT, sollicitation des aides financières à hauteur de 68 502 € auprès de l'Etat, la DETR au titre de la sécurisation pour 34 299 €, et du DSIL pour 34 203€.

Il est nécessaire d'approuver chaque projet et son plan de financement pour permettre ensuite à M. le maire de solliciter les aides financières correspondantes, et l'autoriser à déposer un permis de construire pour le projet de pôle jeunesse.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Autorisation de déposer un permis de démolir sur la parcelle A463, rue de Magnan Nord, pour démolir un ancien bâtiment de télécommunication**

M. le maire explique que la parcelle A463 d'une contenance de 1460m<sup>2</sup> a été acquise auprès de France Télécom pour y réaliser un petit espace vert et conforter la voirie existante. A quelques mètres, sur cette parcelle située entre la voie ferrée et la rue de Magnan Nord, se trouve un puits autour duquel pourrait être créé cet espace vert. Une fois ces aménagements réalisés, il pourrait être envisagé de réaliser 1 ou 2 lots à bâtir, ce qui représenterait une recette appréciable pour la commune. L'emprise de 180m<sup>2</sup> louée à l'entreprise voisine sera conservée. Il convient dans un premier temps de démolir l'ancien local de télécommunication, et par conséquent d'autoriser M. le maire à déposer un permis de démolir.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition, autorise M. le maire à déposer un permis de construire, et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Décision budgétaire pour le remboursement d'une taxe d'urbanisme suite à l'annulation du P C n°003348308X0001**

M. Laurisse explique que la commune a perçu la Taxe Locale d'Équipement, aujourd'hui remplacée par la taxe d'aménagement, d'un montant de 2141 € au titre du PC n° 003348308X0001. Suite à l'annulation de ce permis de construire, il convient de rembourser le montant de la taxe.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Travaux réalisés en régie par les services municipaux**

M. Laurisse explique que pour pouvoir percevoir le FCTVA sur ces travaux réalisés cette année en régie par les employés municipaux à hauteur de 8 258,80 €, il est nécessaire de les basculer en section d'investissement. Ces travaux concernent le parc et l'accessibilité de la mairie et la réalisation de la clôture devant l'école élémentaire.

Il convient également de transférer les travaux en régie 2016, en reste à réaliser 2017 du chapitre 021 au chapitre 040, en investissement pour un montant de 10 373,46 €, pour pouvoir récupérer le FCTVA l'année prochaine. Il rappelle que ces travaux concernaient le sautoir et les déchets verts.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Création d'emplois et rémunération des agents recenseurs**

M. le maire indique que le recensement général de la population de la commune aura lieu en janvier et février 2018, il est donc nécessaire d'embaucher des agents recenseurs temporaires, qui pourraient être 10 au maximum. Le recrutement est en cours. Les agents recenseurs recevront 9,76 € par heure pour chaque séance de formation. Compte tenu de la possibilité offerte aux habitants de répondre par internet (30 à 50% des réponses), il est proposé de rémunérer les agents comme suit : 1 € par feuille de logement remplie et 1,65 € par bulletin individuel rempli.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Séjour ski 2018 : participation des familles**

M. le maire explique qu'il convient d'approuver la convention avec les communes d'Izon (prise en charge par la CALI), d'Yvrac et de Montussan et le projet de financement pour le séjour ski 2018. Le coût du séjour est quasiment identique à celui de l'an dernier, c'est à dire 5 560,47 € en 2017, 5 202,97 € en 2018 pour 9 jeunes. La participation des familles est estimée à 2 250 €.

Une aide financière a été demandée au conseil départemental de Gironde, elle est variable d'une année sur l'autre. La participation communale représente le solde des dépenses, participations et subventions déduites. Il est proposé de fixer la participation des familles à 300 €, tarif de base, auquel s'appliquerait le quotient familial avec un prix plancher de 150 €, et un prix plafond de 360 €. Cette participation inclura comme chaque année les frais d'hébergement et les repas complets. Étant donné les montants, il paraît nécessaire de permettre le versement aux parents en plusieurs fois.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Avances 2018 à Galipette et au RAM**

Mme Philippe indique que depuis 1997, les communes de Saint Sulpice et Cameyrac, Montussan et Beychac et Cailleau ont créé une structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans, et une halte-garderie intercommunale. En 2016, la commune a signé une convention de mandatement avec l'association Galipette relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Économique Général « Modes d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance et accompagnement à la parentalité » pour les années 2016 à 2021 compris. Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit dans son article 8.3 la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au titre de 2018 avec le budget prévisionnel 2018. Elle s'élève en 2018 à 78 157 € pour notre commune (71 274 € en 2016, 74 286 € en 2017).

Le versement devra intervenir ainsi : 1/4 de la compensation annuelle sera versé avant le 10 janvier de chaque année et les 3/4 restant seront versés en 9 mensualités, de février à octobre de chaque année.

Les montants prévus pour 2018 sont les suivants :

- Multi Accueil : 60 527 €
- RAM : 10 450 €
- LAEP : 2 937 €
- Investissement : 4 243 €

Conformément aux dispositions ci-dessus le détail des versements est le suivant :

Janvier 2018 : 19 539 €

Février à septembre 2018 : 6 513 € par mois et le solde 6 514 € en octobre 2018.

Par conséquent, il est nécessaire d'approuver le montant global de la participation communale 2018, d'autoriser M. le maire à signer l'avenant n°2 à la convention initiale pour l'année 2018, et de prévoir le versement de la moitié des participations communales de janvier à avril 2018 avant le vote du budget soit 19 539 € + (6 513 € X 3) = 39 078 €.

L'augmentation d'environ 3000 € pour chaque commune n'est pas liée à une augmentation du taux d'occupation mais à la suppression des contrats aidés par l'Etat. La directrice a assuré bénévolement le secrétariat de septembre à décembre 2017, M. le maire l'en remercie. Néanmoins, il convient de recruter une secrétaire à mi-temps pour 2018. Le recrutement est actuellement en cours.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Participation 2018 au coût de la coordination ALEJ**

Mme Philippe explique que depuis la signature des Contrats Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les trois communes signataires, soit Beychac-et-Cailleau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, ont été amenées à s'attacher les services d'un agent qui assure la coordination. Ce recrutement est assuré par l'A.L.E.J. (Association pour les Loisirs des Enfants et des Jeunes). En 2016, la commune a signé une convention de mandatement relative à la mise en œuvre du Service Social d'Intérêt Economique général « accueil collectif de mineurs » pour les années 2016 à 2021 compris. Le montant de la compensation de service public est révisable annuellement. C'est pourquoi, la convention initiale prévoit dans son article 8.3 la signature d'un avenant afin de mettre en adéquation le montant de la compensation financière au titre de 2018 avec le budget prévisionnel 2018.

En 2018, le montant sera de 7 900 €. Pour rappel, celui-ci était de 7 098,36 € en 2014, 2015 et à 7 711,93 € en 2016, 7300 € en 2017.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Vente de l'ancienne moto du policier municipal**

La commune a investi dans une nouvelle moto pour le policier municipal. M. Bernard Lajus se propose d'acheter l'ancienne moto pour un montant de 150 €. Il s'agit d'une 125 cm<sup>3</sup>, âgée de 10 ans, avec 70 000 km au compteur.

M. Courtazelles indique que le montant des réparations a été évalué par une entreprise spécialisée à 1 700 €. La valeur de cette moto, si elle était en bon état à l'argus, est de 1 200 €.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Remboursement des frais occasionnés suite à la communication d'une information erronée**

Une information erronée relative à la durée de validité d'une carte d'identité a été communiquée en juin 2015, puis confirmée à une habitante de la commune, en juin 2017. La durée de validité de la carte d'identité n'est pas prorogée de 5 ans car elle a été établie alors que la personne était mineure. Pensant que les informations communiquées étaient justes, cette personne a réservé un voyage en Grèce. Après vérification, juste avant son départ, et dans l'impossibilité matérielle de refaire la carte d'identité concernée, elle a dû renoncer à son voyage pour ne pas risquer d'être bloquée dans le pays d'accueil. Sur présentation des justificatifs, elle demande réparation des préjudices subis (préjudice financier : 855 € et le montant pour préjudice moral qui pourrait lui être alloué, est estimé à 645 €).

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

### **Compte épargne-temps : détermination des modalités d'application**

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne-temps. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de clôture du compte épargne-temps et des modalités de son utilisation par l'agent.

- Ouverture : l'ouverture est un droit, elle peut être demandée à tout moment, le délai de réponse est de 60 jours à compter de la réception de la demande.
- Fonctionnement : report des congés annuels, sans que le nombre des congés pris puisse être inférieur à 20 jours, report des jours de récupération, report des repos compensateurs, dans la limite de 60 jours. La demande doit être formulée avant le 15 novembre de l'année N.
- Utilisation : le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée, avant le 31 décembre de l'année N, sous forme uniquement de congés selon les règles des congés annuels.
- Clôture : le compte épargne-temps doit être soldé et clôturé à la date de radiation des effectifs.

Les formulaires respectifs seront tenus à disposition des agents.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

## **Assurance pour la couverture du risque statutaire incapacité de travail des personnels**

M. Laurisse explique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour la couverture des risques incapacité de travail des personnels. Plusieurs compagnies ont été contactées mais aucune n'a voulu répondre sachant qu'elles étaient dans l'incapacité de nous proposer un taux plus attractif. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. La collectivité peut choisir de confier la gestion de ce contrat au centre de gestion de Gironde. Le taux de cotisation, frais de gestion compris, était de 5,58% en 2016, de 6% en 2017, sera de 5,58% en 2018 de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

Le contrat proposé pour l'année 2018 par la CNP couvre les garanties suivantes : décès, maladie ou accident de « vie privée », maternité-adoption-paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. La prime annuelle afférente à ce contrat incluait les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sans surcoût.

Les franchises prévues au contrat sont les suivantes : maladie ordinaire : 15 jours par arrêt, congés de longue maladie et de longue durée : néant, maternité-adoption-paternité : néant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle : néant.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

## **Création et modification de postes Enfance/Jeunesse**

Compte tenu des difficultés rencontrées pour encadrer les enfants pendant les Taps et pour maintenir un service de qualité, la commune a décidé avant la rentrée scolaire 2017 de revenir à la semaine de 4 jours d'école.

Dans la continuité, à budget constant au niveau des charges de personnel, il est proposé de limiter le recours aux petits contrats et aux services extérieurs, d'augmenter le nombre d'heures du personnel existant, de consolider certains postes jusqu'alors pourvus par des contractuels et cela en accroissant les offres des services jeunesse : Point Jeunes et étude surveillée. Cette nouvelle organisation suppose :

- Création d'un poste à temps non complet d'adjoint d'animation à 18/35<sup>ème</sup> : il convient de consolider le poste d'un agent contractuel pour réaliser les activités physiques et sportives organisées par le centre de loisirs et le SMILE. Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à 18/35<sup>ème</sup>.

- Création d'un poste à temps non complet d'adjoint d'animation à 32/35<sup>ème</sup> : Il convient de consolider ce poste jusqu'alors occupé par du personnel contractuel auprès des centres de loisirs par la création d'un poste à 32/35<sup>ème</sup>.
- Modification d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet : Il est nécessaire de passer ce poste de 28/35<sup>ème</sup> à 33/35<sup>ème</sup> auprès des centres de loisirs.
- Modification d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à temps complet : Il est nécessaire de passer ce poste de 32/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> auprès des centres de loisirs.
- Modification d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à temps complet : Il est nécessaire de passer ce poste de 33/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> auprès des centres de loisirs et du SMILE.

M. le maire précise bien qu'il s'agit d'une restructuration des services et que les charges de personnel correspondantes restent stables compte tenu de la suppression des petits contrats.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.**

## **Questions diverses**

### **Présentation du projet de piscine de la communauté de communes du secteur de St Loubes**

Suite au concours, un projet a été retenu. Le projet est très lumineux, les infrastructures techniques seront situées sous la piscine. Ce surcoût est compensé par la réduction de l'emprise au sol du projet. L'entrée se fera à l'angle des rues et le parking le long de la rue jusqu'à la crèche. Il s'agit d'un projet de principe, les ajustements techniques seront discutés par la suite.

### **Dépôt des déchets verts**

M. Quintal demande si le système instauré fonctionne bien. M. Seigneur répond que les habitants sont respectueux du simple fait qu'ils déposent auparavant en mairie une pièce d'identité pour pouvoir disposer de la clé d'accès. Ils respectent les répartitions des bacs mises en place. La création de ce dépôt a été efficace et a permis de limiter les décharges sauvages. Néanmoins, pour améliorer le contrôle, il est possible de créer un registre en mairie, en plus du dépôt de la pièce d'identité.

M. Seigneur ajoute que la hauteur de la barre répond aux normes de sécurité pour éviter les chutes.

## Bacs de récupération des vêtements

M. Pulcrano indique qu'il y a des dépôts sauvages les fins de semaines près des bacs de récupération situés avenue Lagrault et route du Stade. Il faudrait dégager le panneau caché par la haie et mettre une caméra de vidéo surveillance fictive. M. Gratia répond que même si la caméra est fictive, elle nécessite d'obtenir une autorisation auprès de la CNIL.

M. Seigneur propose de mettre un panneau "attention site sous surveillance" avec le rappel des amendes encourues.

M. Pulcrano indique que des personnes viennent avec un enfant, le glissent dans le bac, celui-ci tri et sort les sacs qui sont ensuite abandonnés. M. Seigneur répond que les nouveaux bacs comme celui installé il y a 3 semaines comportent des grilles pour éviter ce problème.

Il a été constaté un phénomène similaire avec les personnes qui se rendent au Secours Populaire pour chercher des vêtements, ils trient sur le parking et abandonnent ceux qui ne les intéressent pas. M. le maire indique que cela leur sera signalé. M. Seigneur précise que le Secours Populaire peut prendre directement attache auprès de l'entreprise qui viendra chercher les vêtements en surplus.

## Voirie entre le Tasta et la rue des places d'Ardillas

Mme Mazuque indique que suite aux récentes constructions d'une dizaine de maisons, qu'il serait souhaitable d'étudier la possibilité de mettre en sens unique la rue des places d'Ardillas et du Tasta dans sa partie haute. M. Pulcrano ajoute qu'il y a également une assistante maternelle dans cette rue.

M. Jaguenaud rappelle qu'à la fin de son précédent mandat, cette rue avait été mise en sens unique et qu'à la demande de 2 riverains, cette décision avait été annulée lors du mandat suivant, où il n'était plus maire.

M. Courtazelles indique que cela doit être étudié auparavant en commission voirie.

M. le maire confirme que la commission doit examiner cette demande car lorsqu'on instaure des sens uniques, on constate souvent que les automobilistes roulent plus vite. Si la commission valide ce projet, il demandera la consultation préalable des riverains et un engagement d'intention écrit et non anonyme des riverains concernés.

**La séance est levée à 22h35.**



## ► Prochain numéro le 22 mai 2018

Dépôt des articles avant le 20 avril 2018 par mail à [mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr) ou [bulletin.municipal.ssc@gmail.com](mailto:bulletin.municipal.ssc@gmail.com) sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.



# B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



## Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige
- Sonorisation

## Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

## Contrat décès

## Transports internationaux

## Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

## Crémation

[www.pompes-funebres-quintana.fr](http://www.pompes-funebres-quintana.fr)

SAS FUNECAP OUEST - [pfpe.bquintana@orange.fr](mailto:pfpe.bquintana@orange.fr)

**05 56 77 55 60**

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat

33440 AMBARES ET LAGRAVE

**05 56 24 35 22**

81, cours d'Albret

33000 BORDEAUX

**05 56 56 05 05**

69 bis, rue de la Pelouse de Douet

33000 BORDEAUX

(face dépositaire Hôpital Pellegrin)

## Tennis

Il y avait bien longtemps que nous n'y étions pas parvenus mais aujourd'hui c'est fait ! Nous sommes exactement 100 licenciés au club de tennis (+20%). Si les jeunes restent majoritaires (64) c'est l'essor du tennis adultes et notamment féminin qui permet cette progression.

Nous avons donc proposé de nouvelles prestations et tenter d'organiser le plus professionnellement possible notre école de tennis en tenant compte autant qu'il est possible des desiderata de nos adhérents.

**L'école de tennis (enfants de 4 à 18 ans), se déroule le samedi matin sur 2 créneaux (10h/11h15 et 11h15/12h30).** Notre moniteur et 5 à 6 éducateurs bénévoles assument l'encadrement des jeunes. Sans eux rien ne serait possible et je ne les remercierai jamais assez de leur implication. Notre ambition est d'intégrer un maximum d'enfants, néanmoins aujourd'hui nous sommes au maximum de nos capacités d'encadrement et structure et ne pouvons accueillir de nouveaux enfants. J'adresse toutes mes très sincères excuses à la quinzaine d'enfants que nous n'avons pu accueillir cette année.

N'hésitez pas à me contacter pour tenter d'imaginer des solutions palliatives qui pourraient permettre aux enfants intéressés d'avoir a minima accès à nos courts si ce n'est nos cours.

**Nouveauté** : Les enfants de l'élémentaire n'ayant plus école le mercredi matin nous leur proposons de pratiquer notre sport... Réelle réussite puisque 15 enfants y participent.

**Un second cours de perfectionnement/compétition** est également organisé le **mercredi après-midi** pour 7 enfants.

**Les adultes** : nous proposons au public féminin 2 cours collectifs le mercredi (17h15/18h15 et 18h15/19h15) pour 11 dames extrêmement motivées. Nous espérons que l'hiver ne soit pas trop glacial et ne refroidisse leur intérêt. Pour les guider et les accompagner, nous avons la chance de pouvoir compter sur un jeune étudiant au Staps de Talence, très investi dans son rôle et d'ores déjà adopté par tous (et toutes!!!).

Pas de nouveauté pour les adultes hommes compétitions et loisirs même si pour les seconds, le nombre de participants a doublé.

En résumé, une année qui s'annonce prometteuse d'autant plus que nous avons d'excellentes nouvelles de notre 2e moniteur, victime d'un AVC durant l'été.

Et pour vous tous qui avez, souhaitent ou ont envie de jouer au tennis, **n'hésitez pas à venir nous rencontrer au club house le samedi matin** ou en nous contactant : **jssctennis@gmail.com** ou **06 99 59 51 22**. Nous vous écouterons d'une oreille attentive et bienveillante.

## Cyclisme

S'il est une tradition qui nous fait tous saliver au club, c'est celle de nous réunir en famille une fois l'an hors contexte sportif. Ce fut en 2017 le 18 novembre à la salle des fêtes. Notre sponsor, le traiteur St Sulpicien Tendance et Tradition nous avait préparé de quoi nous « ravitailler » alors que Fabrice Tournade à la sono s'attelait à nous « motiver ». La ligne d'arrivée franchie qu'en milieu de nuit était bien la preuve que tous s'étaient donnés sans compter.

De façon plus terre à terre, le dynamisme du club s'installe dans la durée. Alors que le nombre d'adhérents va croître encore en 2018, du côté performance nous finissons pour la troisième année consécutive sur le podium des meilleurs clubs girondins. Notre attractivité est bien réelle, se fait par le bouche à oreille et seuls sont cooptés ceux dont on devine qu'ils s'intégreront au groupe.

Seuls petits bémols, le manque de membres féminines et la difficulté d'accueillir des tout jeunes. Sur ce dernier point, nous espérons pouvoir vous donner de bonnes nouvelles en 2018.

Bonne année à tous !



▲ L'équipe vice-championne de Gironde du contre-la montre par équipe et duo.  
De gauche à droite : Anthony DELAFORGE, Frederic BOUCHER, Jean-Pierre SAUGEON, Sébastien ARBEZ, Fabrice TOURNADE, Noël CANO

## Course nature

« *L'important c'est de participer* ». S'il est une devise à emprunter au Baron de Coubertin pour résumer l'esprit Course Nature Saint Sulpice et Cameyrac (CNSSC) c'est bien celle-ci.



Evoluant dans une ambiance de franche camaraderie, la pratique de la course à pied façon CNSSC s'inscrit en effet dans cette dynamique du partage où l'esprit d'équipe (oui c'est possible dans un sport individuel) et le plaisir d'être ensemble font recette (*un peu plus de 60 membres inscrits cette année encore !*).

À raison de deux entraînements par semaine, chaque mardi et jeudi soir de 19h à 20h au stade Lamothe (route du Stade à Saint Sulpice), dispensés selon des groupes de niveaux, l'occasion est ainsi donnée à chacun de courir et progresser au gré de ses envies, pour le bien-être et/ou la compétition.



Pas le temps la semaine ? Qu'à cela ne tienne. Des sorties de pleine nature sont également organisées chaque weekend, le plus souvent le dimanche. D'ailleurs, peut-être l'avez-vous déjà croisée cette horde de gais lurons et de joyeuses luronnes tout de rouge et blanc vêtus, le long de la Laurence, entre vigne et campagne...

**À moins que ce ne soit le 9 septembre dernier, lors du Marathon du Médoc\*.**

Le rouge et le blanc avaient certes cédé leur place aux teintes fluo, davantage de circonstance. Pour autant, c'est fière comme Artaban qu'une belle délégation de 23 coureurs et « coureuses » s'est alignée sous l'arche de départ, portant vite, haut et fort les couleurs de Saint Sulpice.

Forte de cette adhésion toujours grandissante, la CNSSC a donc imaginé pour ses athlètes cette saison un calendrier bien fourni (XCROSS des 3 châteaux, HOSTENS TRAIL, AUTHENTIC BARJOTS TRAIL.....) et peaufine son désormais traditionnel « projet club\*\* ».

Alors, si l'aventure vous tente, retrouvez-nous : <http://jsssc-coursenature.clubeo.com/>

\* Nous remercions la Municipalité pour la mise à disposition des locaux et la piste d'athlétisme et nos sponsors (B et C Opticiens, Super U, Artémis) pour leur soutien sans qui ce type de projet n'aurait jamais pu voir le jour.

\*\* Save the date 18 et 19 mars 2018, Marathon des Forts du Périgord,

## Remise de médailles

Remise de médailles de bronze de la Jeunesse et Sport et de la vie associative à **Dominique Rozier** et **Jean-Noël Cerf**, dans les locaux de direction régionale de la Grande Aquitaine ce 16 décembre 2017.



## Fête de l'hiver

Le 8 décembre 2017 de 17h à 20h30 à la Salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac a eu lieu la traditionnelle fête de l'hiver de l'association Galipette gérant un multi-accueil, un relais assistantes maternelles, des ateliers parents/enfants.

La Compagnie L'Aurore a présenté deux fois un spectacle sur mesure créé en résidence d'artiste intitulé « Mon oeil ».

Ce projet a été réalisé en partenariat avec le relais assistantes maternelles d'Yvrac et la micro crèche Bébé Sens.

Cette compagnie composée d'une musicienne, d'une danseuse et d'un metteur en scène a, dès le mois de novembre, sur site, présenté des extraits du spectacle en présence d'enfants et d'adultes. Elle a finalisé sa réalisation à partir des réactions des enfants et des conseils des professionnels petite enfance.

Le résultat fut bluffant, réellement adapté aux jeunes enfants.

Un spectacle de musique, danse et marionnette de lumière et de papier... Un petit être qui naît d'une boule de papier et qui découvre des sensations et son corps.

Deux représentations furent proposées à 17h30 ou 18h30 car la jauge était limitée.



▲ Un magnifique spectacle de lumière et papier



▲ L'équipe Galipette

Au total 250 personnes ont participé à cette fête et partagé ensemble un goûter ou un apéritif en fonction de la séance choisie.

Malheureusement toutes les demandes de participations n'ont pas pu être satisfaites.

L'année prochaine, une troisième séance devra être proposée afin que chacun puisse profiter d'un spectacle de qualité et d'échanges avec les familles et professionnels présents.

**Prenez note de  
l'événement prochain**

**Famille en fête qui se déroulera  
du Samedi 23 juin  
au vendredi 29 juin 2018**

## Garde pour les enfants de 3 mois à 3 ans

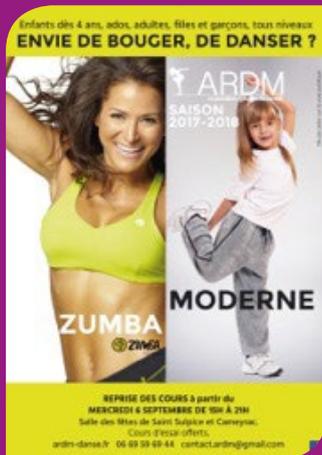
**Rappel : l'association Galipette gère des modes de garde pour les enfants de 3 mois à 3 ans.**

Les demandes de place en structure collective (multi-accueil et micro-crèche) seront étudiées à partir du 30 janvier 2018, par la commission d'attribution des places, et ce pour la rentrée de septembre 2018. **Vous pouvez contacter Delphine Audouin, qui centralise toutes les demandes de garde au 06.76.05.69.47 ou ramgalipette@gmail.com.**

# DANSE Moderne & ZUMBA



L'Association ARDM vous souhaite ses Meilleurs Voeux pour cette nouvelle année. Pour 2018, Laissez la musique vous emporter, Amusez vous, Gardez la forme !.



Cours de DANSE Moderne et ZUMBA tous les MERCREDIS de 15h à 21h, ENFANTS dès 4 ans, ADOS, ADULTES, filles & garçons, tous niveaux.

VIBREZ sur les rythmes les plus tendances, chorégraphies modernes et bonne ambiance !

## SAVE THE DATE !

**Cette année, le Gala de danse aura lieu Samedi 16 Juin 2018 à 20h30 Salle des fêtes.**

Bloquez d'ores-et-déjà votre date !

Avec un son & lumières de professionnels et des costumes pailletés, les élèves vous feront le show !

De nombreux **EVENEMENTS** sont organisés tout au long de l'année, ouverts à tous !

**ZUMBA PARTY d'1h30** (Octobre Rose, Téléthon..) et **STAGES ENFANTS de 2h** pendant les vacances scolaires.

Consultez notre AGENDA sur [ardm-danse.fr](http://ardm-danse.fr)

**INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE,  
COURS D'ESSAI OFFERT**



## L'Atelier de Patchwork a exposé 3 ans d'ouvrages !

Du 24 au 27 novembre dernier, se tenait l'exposition de l'Atelier de Patchwork. Plus de 100 ouvrages réalisés par les adhérentes durant les trois dernières années, étaient livrés aux regards des visiteurs venus nombreux sur ces 4 journées.

Les commentaires laissés notent l'évolution des travaux pour notre association qui fêtera ses 20 ans en octobre 2018, mais aussi leur qualité d'exécution.

L'exposition d'un challenge réalisé à partir d'un don de linge de table ancien, nous a permis de rappeler qu'il ne faut surtout jamais jeter ces belles matières ayant été travaillées par des femmes il y a de cela parfois plus de 100 ans. Nous



▲ L'équipe du Patchwork



▲ Valérie Anderluzzi et M. Jaguenaud devant les ouvrages du « challenge »

utilisons toutes les matières en coton (nappe, serviettes brodées, draps...) mais aussi les dentelles, les boutons ! N'hésitez pas à nous contacter avant de vous en séparer (06 72 35 29 58 Valérie ANDERLUZZI)

Une boutique était à la disposition des visiteurs, la recette nous a permis de faire un don de 450 € au téléthon 2018 et nous en remercions tous les participants.

Un énorme merci à tous nos visiteurs qui nous ont donné l'envie de poursuivre nos travaux et de faire de la prochaine exposition un aussi joli événement.

## Souffle Harmonie Santé

L'association «Souffle Harmonie Santé», par le biais de son enseignant en Qi Gong Christian REGNY, diplômé de la Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois (FFAEMC), assure des cours de Qi Gong à Saint Sulpice et Cameyrac le samedi matin de 10h à 11h30, au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne bibliothèque (face au SUPER U).

Venez découvrir les bienfaits d'une méthode de bonne santé millénaire qui met en harmonie le mouvement, le souffle et la concentration (la 1<sup>ère</sup> séance «découverte» est gratuite).

La méthode du «jeu des animaux» entre autres permet de conserver et améliorer votre souplesse articulaire au moyen d'un travail énergétique qui associe à la fois concentration, respiration, sur un mouvement spécifique qui génère ainsi une meilleure vitalité, une plus grande maîtrise de ses émotions pour un bien-être général physique et psychique.

**Christian REGNY (06 19 43 20 48 ou christian.regny@gmail.com)** est à votre disposition pour toute information complémentaire.



## Yoga relaxation méditation

**Le Yoga est connu à St Sulpice et Cameyrac.  
Plus de 30 ans dans les activités de la commune**

Il est une discipline riche. Une séance apporte équilibre et harmonie par sa composition et par sa structure. Il faut savoir que le Yoga travaille sur le corps physique et agit sur le moral, c'est ce qui en fait sa richesse et son efficacité. Il nous provient de la tradition et a fait ses preuves dans le temps.

Le Kundalini YOGA est un yoga vivant et dynamique qui se caractérise par un travail important sur le système nerveux qu'il renforce, il est entre autre un bon soutien pour les entraînements sportifs, une aide pour utiliser son plein potentiel créatif.....

Basé sur une pratique :

- corporelle avec l'utilisation de postures statiques et dynamiques.
- respiratoire par des techniques spécifiques.
- et intégrant la relaxation et la méditation.

Cette pratique active la circulation de l'énergie vitale qui s'en trouve régénérée pour un meilleur équilibre physique et mental.

Sur le plan psychologique, elle fournit des techniques pour chasser le stress, se recentrer et se pacifier émotionnellement..

Les cours ont lieu le jeudi à 19h30 dans la Salle des Fêtes. Ils sont dispensés par Nicole Barrère professeur formateur agréé par la Fédération F.T.K.Y.

**Pour tous renseignements : Association Sat Nam – cours pour adolescents et adultes  
(d'autres cours existent sur les communes avoisinantes)**

**05 57 43 06 73**

# Téléthon 2017, des dons en augmentation

La manifestation a débuté dès le dimanche 3 décembre. Emmanuelle et Julie de l'Association Rythmes du Monde retrouvaient les volontaires pour un stage de zumba.

Le Golf de Cameyrac a pris la suite le vendredi 8 à partir de 20h pour une compétition de nuit. Curieux spectacle que de voir le parcours balisé avec des bougies et les golfeurs et golfeuses jouer avec des balles lumineuses qui ne restent allumées que 3 mn. Le froid n'a pas rebuté les participants et cette soirée s'est déroulée dans une ambiance des plus chaleureuses. Après un parcours de quelques trous, vin chaud et garbure de grande qualité servis au restaurant « le Ferset » ont réchauffé l'assistance avant de repartir pour certains pour un deuxième parcours.

Comme de tradition, la journée du samedi a concentré toutes les autres animations. À Super U, l'association Cré'Art pour le marché de Noël et les Archers de Saint Sulpice et Cameyrac pour la traditionnelle vente de flèches, les membres de cette association étant à la salle des sports pour les tirer.

À partir de 13h30 les marcheurs des « Grolles » se préparaient pour un circuit de 8km qui démarrait à 14h. Dans le même temps, le club de pétanque accueillait 56 boulistes pour un tournoi en doublette qui s'est terminé fort tard. Au golf, une nouvelle compétition démarrait également de jour cette fois.

Notons également la participation de Saint Sulpice Loisirs, de l'Atelier Patchwork lors de son exposition et de la section gymnastique de la Joyeuse Sports.

Ce week-end d'activités ne semblait pas se terminer puisque le dimanche le Club Rétro Auto Moto prenait la relève, et c'est malheureusement sous la pluie que les adhérents se sont retrouvés sur le parking du stade Lamothe où étaient organisés exposition et tombola.

La mobilisation de tous ces bénévoles associatifs a permis de récolter 5334€ pour l'AFM Téléthon, un chiffre particulièrement encourageant pour cette année alors que le Téléthon a dû partager son temps de visibilité médiatique avec la double disparition de Jean D'Ormesson et Johnny Hallyday.

De son côté, le Lion's Club de Bordeaux Caudéran, présent pour le Caddython dans la galerie de Super U, a récolté 2064€.

Merci à toutes ces associations pour leur mobilisation, merci au Super U pour son aide et son accueil dans la galerie marchande, merci à toutes les personnes bénévoles qui ont aidé à la réussite de ce Téléthon.

**Christiane Pulcrano** - coordinatrice communale du Téléthon.



▲ Dans la galerie marchande



▲ Tournoi de pétanque



▲ Les marcheurs



▲ Les voitures anciennes

## Soirée cabaret transformiste



Le cabaret le plus couru des champs avait donné rendez-vous à Saint Sulpice Loisirs pour une soirée samedi 21 octobre.

La troupe du Cabaret Saint Sabastien de Couquèques dans le Médoc était présente pour notre plus grand plaisir. Pendant 2 heures les numéros des 4 artistes se sont enchaînés sans temps mort sur le principe du «transformisme» : hommages drôles, émouvants, féroces ou carrément déjantés aux personnages célèbres du showbiz et de l'audiovisuel en général.



Ce sont les artistes eux-mêmes qui ont accueilli les 220 spectateurs. Les compliments ont fusé tout au long de la soirée, certains allant même à dire qu'ils n'avaient pas vu, dans la commune, un spectacle d'une telle qualité depuis bien longtemps. La troupe a d'ailleurs pris son temps après la représentation pour parcourir la foule avide de questions.

Le Saint-Sabastien s'est promis de revenir pour enchainer à nouveau son public et regoûter à l'accueil réservé par les organisateurs...



## Collecte des déchets

À partir de **février 2018**, la collecte des déchets ménagers **pour le secteur Nord de la commune** (au nord de la voie ferrée - voir plan ci-contre) aura lieu **le lundi** (dernière collecte le mardi 30/01, première collecte lundi 5 février)

La collecte de la poubelle de tri aura lieu dorénavant 1 jeudi sur 2.

**Attention aucune modification pour le reste de la commune** (toujours le mardi et 1 vendredi sur 2).



## Ramassage des encombrants

Comme tous les premiers lundis de chaque mois, nos employés municipaux vont passer devant chez vous afin de vous débarrasser de toutes sortes d'objets dont vous n'avez plus l'utilité. Tous les rebuts ne sont pas des encombrants et malheureusement beaucoup de nos concitoyens confondent déchets et encombrants. Ne seront pas ramassés : les déchets ménagers, les gravats, les tontes et déchets verts, les palettes, etc. Divers sites sont à votre disposition dans notre commune pour vous en débarrasser.

Faites un effort de civisme afin de faciliter la tâche de tous. Si vous avez un problème particulier le personnel de la mairie pourra vous guider.

**Afin de faciliter la collecte du textile un troisième bac a été installé devant le parking du Super U. Si les bacs sont pleins, ayez l'obligeance de ne pas déposer devant et provoquer un dépôt d'ordures...**

Merci à tous

## Du nouveau à St Sulpice

### Boulangerie « La Bordelaise »

Elle vous accueille du mardi au samedi de 7h à 14h/ 16h à 19h30 et le dimanche de 8h à 14h sur la place Maucaillou.

### « Samsic emploi »

Recrutement, placement CDD, CDI, travail temporaire

19 ter route de Cameyrac - 9h-12h/14h-18h  
saintloubes@samsic-emploi.fr - 05 57 93 00 15.

### Prochains jours de passage

**Lundi 5 février 2018**

**Lundi 5 mars 2018**

**Lundi 9 avril 2018**

**Lundi 7 mai 2018**

**Lundi 4 juin 2018**

Alimentation  
Cosmétiques



Compléments  
alimentaires

# Allée du Bio

**Horaires d'ouverture :**  
Du mardi au vendredi de  
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.  
Le samedi de 9h30 à 13h00  
et de 15h30 à 19h00.

**Votre conseillère**  
**Céline REYNAERT**  
Livraison à domicile




**20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC**  
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90  
Fax : 09.61.66.16.85  
Email : thomas.acien@hotmail.fr

*Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage*

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

- 29 sept. : Sana CHABAB  
08 oct. : Sandro ROUMÉGOU  
21 oct. : Mélina DUCOURNAU  
24 oct. : Louna Coco Charlie BONAMIE  
24 oct. : Louise Charlie Lucas CORTES  
CARNEVALI  
22 nov. : Inaya Lyna AGUER BOUNGHAB

## DÉCÈS

- 11 oct. : Pierre-Jean FOUQUET  
17 oct. : Jeannine Marcelle Paulette CUNIER  
veuve GIRARD  
28 oct. : François Christian PLANTEY  
07 nov. : Renaud Marie Stéphan BONDET de  
la BERNARDIE  
10 nov. : Pieter GOENEE  
13 nov. : Guy Jean VIVIER  
17 nov. : Jean-Pierre DUBOIS  
23 nov. : Claude SALESSE  
30 nov. : Christine Marie PINEAUD  
02 déc. : Franck GUERINEAU  
16 déc. : Patrick Philippe Pierre PAGNON  
19 déc. : Christian Charles HÉBERT

## MARIAGES

- 25 nov. : Cindy Jeanne PICHOT et Meng Liss  
CHAK

# AGENDA

## JANVIER

**Dimanche 28**  
**Bric à brac du Comité des Fêtes**, salle des sports, 8h/18h

## FÉVRIER

**Samedi 3**  
**Loto Esprit Maucaillou**, salle des fêtes, 20h30  
**Vendredi 9**  
**Présentation Voisins vigilants et tranquillité vacances**, salle du Conseil, 20h  
**Dimanche 11**  
**Rassemblement voitures anciennes par le CRAM**, stade Lamothe, 9h30  
**Dimanche 25**  
**Loto du Super U**, salle des fêtes, 14h30

## MARS

**Samedi 3**  
**Représentation théâtre « Fallait pas les agacer » par le Théâtre Animé**, salle des fêtes, 20h30  
**Dimanche 4**  
**Loto du Lion's Club**, salle des fêtes, 14h30

**Dimanche 4**  
**Vide dressing par Rebondir**, salle des sports, 8h30/19h

**Samedi 10**  
**Carnaval du Comité des Fêtes avec repas et soirée Karaoké**, salle des fêtes, 14h30

**Dimanche 11**  
**Rassemblement voitures anciennes par le CRAM**, stade Lamothe, 9h30

**Dimanche 11**  
**Loto des Cavaliers du Pôle Equestre**, salle des fêtes, 14h

**Dimanche 18**  
**Vide grenier de Saint Sulpice Loisirs**, salle des sports, 8h/18h

**Lundi 19 au Jeudi 22**  
**Bourse aux vêtements Printemps/Eté**, salle des fêtes

**Samedi 24**  
**« Sketchs et ainsi de suite » représentation par Rebecca**, salle des fêtes, 20h30

**Vendredi 23 au Dimanche 25**  
**Lis tes ratures**, Beychac et Cailleau

**Dimanche 25**  
**Boum des enfants de l'élémentaire organisée par Parents 2.0**, salle des fêtes, 14h30/17h

**Samedi 31**  
**Concert 1<sup>ère</sup> scène par le Coeur des Copains**, salle des fêtes, 20h30

## AVRIL

**Lundi 2**  
**Chasse aux oeufs et omelette pascalle**, parc de la mairie

**Dimanche 8**  
**Rassemblement voitures anciennes par le CRAM**, stade Lamothe, 9h30

**Samedi 21**  
**Présélections du comité Miss Oréel Courbes Aquitaine 2018 organisées par Rebondir 2017**, salle des fêtes, 9h30/18h

**Dimanche 29**  
**Rencontres florales et gourmandes par St Sulpice Loisirs**, salle des fêtes et parc de la mairie, 10h/18h

## MAI

**Dimanche 13**  
**Rassemblement voitures anciennes du CRAM**, stade Lamothe, 9h30

## Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 20 janvier au 04 mars 2018

**Samedi 20 janvier**  
Izon, 18h30

**Dimanche 21 janvier**  
St Loubès, 10h30

**Samedi 27 janvier**  
Montussan, 18h30

**Dimanche 28 janvier**  
Yvrac, 10h / St Vincent  
St Loubès, 10h30 / Ste Cécile

**Samedi 3 février**  
St Sulpice, 18h30

**Dimanche 4 février**  
St Loubès, 10h30 / MDF

**Samedi 10 février**  
Caillau, 18h30

**Dimanche 11 février**  
St Loubès, 10h30

**Mercredi 14 février**  
St Loubès, 18h30 / Cendres

**Samedi 17 février**  
Izon, 18h30

**Dimanche 18 février**  
St Loubès, 10h30

**Samedi 24 février**  
Ste Eulalie, 18h30

**Dimanche 25 février**  
St Loubès, 10h30

**Samedi 3 mars**  
Montussan, 18h30

**Dimanche 4 mars**  
St Loubès, 10h30

**Messe à Saint-Loubès tous les dimanches à 10h30**

**Accueil** : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr  
**Permanences** : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h.

**Pour un baptême** : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance

**PJS** : Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - **PPM** : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65 - **PAL** : Père Arnaud Louaza 06 44 05 43 35 - **MDF** : Messe Des Familles  
**Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les fêtes de fin d'année semblent déjà loin, et pourtant il est encore grand temps de vous souhaiter à toutes et à tous, une excellente année 2018. Qu'elle voit se réaliser vos vœux les plus chers, ceux qui vous rendent heureux dans votre quotidien.

Fêtes de fin d'année, fêtes des paquets cadeaux, donc abondance de cartons d'emballage, de papiers divers et de bouteilles. Malheureusement, nous n'avons pas tous la même culture du tri sélectif, surtout en cette occasion.

Les bacs de collectes, en face de l'entrée principale du centre commercial, comme ceux sur le parking du stade, font régulièrement l'objet de dépôts sauvages divers et variés (bouteilles, papiers et cartons, sacs d'ordures ménagères ou sacs de vêtements), certes il est vrai qu'ils ne sont pas tous générés par des habitants de notre commune.

Nous avons préconisé en conseil municipal que l'affichage contre ces dépôts sauvages soient renforcées et qu'un système de contrôle

efficace soit mis en place. C'est l'image de notre commune qui est en jeu.

Un nouveau ralentisseur a été implanté route de Montussan, près de l'école élémentaire du Cèdre Bleu. C'est une fois de plus le seul moyen de fluidifier et ralentir le flot de la circulation notamment aux heures d'entrée et sortie de ce groupe scolaire.

Autre sujet, l'aire de jeux d'enfants installée près de City-stade. En 2006, déjà, un projet d'aménagement d'aire de jeux pour enfants avait été envisagé dans ce qui aurait pu être un jardin communal, dans la cour de l'ancienne cantine scolaire. L'implantation choisie aujourd'hui, même si elle est le fruit de réflexion du conseil municipal enfants, et il faut les en féliciter, ne semble pas adapté en terme de sécurité (proche de la route) et d'accès sécurisé. Un accès direct via le parking de l'école eut été préférable. De plus il est à craindre que la forte fréquentation du City-stade, avec une population jeune et avide de sensations, ne corresponde pas au calme et à la sérénité des jeux de nos tout-petits.

Cordialement à vous



Claude PULCRANO



Martine MAZUQUE



Jean-Paul GRENET



Sandra MAGRI



Robert BUDIS



# POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

## FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit  
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7  
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...  
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

**2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN**

*RN 89 - sortie n°3*

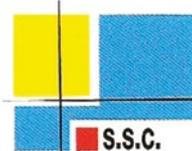
# 05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage  
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96

Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr



### SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS

*Entreprise de  
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup  
33450 St SULPICE & CAMEYRAC  
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43  
Port. 06 07 58 79 04  
06 87 74 82 07  
06 33 05 33 12



Mettez de l'**Espace**  
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !  
Plus de **Confort** !



Lieu dit «Le Bos Plan»  
Le Filleur  
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



**CHARPENTE**  
**COUVERTURE - ZINGUERIE**  
**BANDEAUX - LAMBRIS**  
**05 56 30 83 97**



Réservation en ligne sur : [location-u.com/superu-saintsulpice](http://location-u.com/superu-saintsulpice)

Tél. : 05 57 34 51 01



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser



Machine à barbe à papa

31€

par jour



Percolateur

23€

par jour

NOUVEAU

COFFRETS & CARTES CADEAUX

CHEZ U,  
QUESTION CADEAUX,  
ON EN CONNAÎT PLUS  
QU'UN RAYON.



U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS  
[magasins-u.com](http://magasins-u.com)



MES COURSES PRÉPARÉES  
GRATUITEMENT



SANS MINIMUM  
DE COMMANDE



TOUJOURS  
AU MÊME PRIX  
QU'EN MAGASIN\*

\*Hors offres promotionnelles magasin

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

